

> Médecins omnipraticiens

## Nouvelle instruction concernant la saisie du numéro d'inscription RAMQ de l'infirmière praticienne spécialisée

### Lettres d'entente n<sup>os</sup> 229 et 300 et accords n<sup>os</sup> 733 et 739

Comme mentionné dans l'[infolettre 323](#) du 13 février 2020, dans le cadre des lettres d'entente n<sup>os</sup> 229 et 300 ou de l'*Accord n<sup>o</sup> 733*, vous devez saisir le numéro d'inscription RAMQ de l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSPL) lors de la facturation de forfaits pour les activités du médecin partenaire liées à la surveillance générale des activités médicales. Il en est de même pour celui de la candidate infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (CIPSPL).

Ce numéro doit être indiqué dans la section *Autre (personne autre qu'un patient)* de la facture de services médicaux **selon le format 81XXXX sans trait d'union**, contrairement à ce qui avait été mentionné précédemment.

À compter du **1<sup>er</sup> février 2021**, vous pourriez vous voir refuser le paiement de ces forfaits si le numéro d'inscription RAMQ attribué à l'IPSPL ou à la CIPSPL n'est pas entré selon le format requis ou s'il ne figure pas à notre registre.

Si vous êtes partenaire d'une infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPSSM) dans le cadre de l'*Accord n<sup>o</sup> 739* vous devez également suivre cette instruction.

Les lettres d'entente et les accords sont accessibles dans la *Brochure n<sup>o</sup> 1*, sous l'onglet *Manuels et guides de facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

## C'est le temps des impôts!




Assurez-vous que votre adresse est à jour dans Mon dossier.

## RELEVÉ

# 27

c. c. Agences de facturation commerciales

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)